



1733 - Est-il blâmable de travailler pour le salaire et non pour Allah ?

question

Voici un fonctionnaire en activité depuis plus de 20 ans ; il travaille sincèrement et adopte une bonne conduite dans le but de satisfaire les responsables notamment son directeur et afin de percevoir l'intégralité de son salaire et pour obtenir une promotion. Il n'est mu que par ces considérations, et rien de ce qu'il fait dans ce cadre ne vise à complaire à Allah. Cependant ce fonctionnaire adore Allah, mène avec sincérité les actes de bienfaisance destinés à Allah le Très Haut, observe la prière et le jeûne, acquitte l'aumône et la zakat, fait le pèlerinage, récite le Coran et en étudie l'exégèse et accomplit toutes sortes de bonnes actions avec sincérité à l'égard du Très Haut et en conformité avec la Charia. Ceci en dehors du cadre professionnel. Que dit votre éminence de son comportement en tant que fonctionnaire ? Est-ce que ce qu'il fait est permis ou pas ? Eclairiez-nous . Que doit-il faire ? A-t-il commis un péché pour les années passées dans l'exercice de sa fonction ? Puisse Allah vous protéger et vous garder.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est bien connu que l'exercice de la fonction n'est pas un acte cultuel et ne fait pas partie des actions à travers lesquels on cherche à se rapprocher d'Allah, le Très Haut. L'on exerce sa fonction pour rendre le salaire licite et pour bien le mériter, etc. L'intention ici n'est pas de se rapprocher (d'Allah). Mais si l'on sait que l'on assume par ce biais une responsabilité vis-à-vis d'Allah, le Transcendant et Très Haut et que c'est Allah lui-même qui nous surveille et qu'on doit en tenir compte pour que le salaire soit d'une licéité qui ne fait l'objet du moindre soupçon, l'on est récompensé pour sa sincérité, même si l'intention qui dicte la conduite est d'éviter que son salaire soit soumis à des retenues.

Etant donné que le fonctionnaire en question acquitte ses devoirs religieux et applique ce qu'Allah



lui a prescrit, s'éloigne des actes prohibés, on peut le louer pour cela et Allah multiplie la récompense de celui qu'il veut. Car Il est ample et omniscient.